

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 41 (1915)  
**Heft:** 24

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

idées en cours, de remédier à cet état de choses auquel il est urgent d'apporter une solution.

Evidemment, ce ne seront point les règlements de voirie qui permettront, à eux seuls, de la trouver, mais ils y contribueront, et j'indique ici ce point, pour montrer, par ces différents exemples, quel intérêt de premier ordre présente, pour chaque ville, l'étude et au besoin la révision de ces règlements.

Enfin, il est un dernier point qu'il est indispensable de ne pas négliger. C'est l'étude du passé de la ville, de son histoire, de ses monuments, de ses développements successifs, de leur importance et de leurs causes, des coutumes et fêtes locales, en un mot de tout ce qui constitue la physiologie spéciale de la ville.

Il faudrait bien se garder, en effet, de tomber dans l'erreur, trop souvent commise, du tracé géométrique qui donne aux villes, ou à certains de leurs quartiers, l'aspect uniforme d'un damier.

Ce dispositif a d'abord des inconvénients d'ordre pratique en ce que, sous une apparente simplicité, il crée une confusion par la similitude indéfinie des rues, et en plus du fait que les circulations d'un endroit à un autre, sauf dans les deux sens perpendiculaires, ne peuvent plus se faire que par crochets en suivant des lignes brisées.

Mais, en dehors et au-dessus de ce point de vue utilitaire, l'application systématique de ce principe enlèverait à nos villes leur caractère régional, leur individualité propre, supprimant ainsi les aspects particuliers qui donnent tant de charme à nos vieilles cités et font partie de leurs traditions locales et de leur histoire.

Il faudra donc traiter ce passé avec déférence, avec respect, mais seulement dans toute la mesure possible, car il est clair que tout ce qui est ancien ne doit pas être conservé par ce seul fait; sans quoi il n'y aurait rien à faire.

Il y a là une question de tact très délicat et de mesure à observer pour concilier cette sauvegarde de tout ce qui perpétue, d'une génération à l'autre, l'existence intime et l'âme même de la cité avec les aspirations impérieuses d'une vie plus large et plus saine.

Il ne s'agit donc pas de tout reconstruire en faisant table rase du passé, mais au contraire de continuer ce passé, d'en garder et mettre en valeur les parties intéressantes et vénérables, en un mot de le rattacher à l'avenir par une évolution aussi douce que possible. Ce charme intime, ainsi que la beauté des différents monuments, sont d'ailleurs, bien souvent, une source de richesse pour la ville par l'afflux des touristes qui viennent la visiter, et y toucher inconsidérément serait une faute, même en se plaçant au seul point de vue de sa prospérité.

C'est ici que les Sociétés locales d'art, d'histoire et d'archéologie qui existent, même dans les petites villes, pourront être d'un grand secours et donner des renseignements précieux qu'il sera très important de recueillir. (A suivre)

## BIBLIOGRAPHIE

Ueber Geschichte und Bau des Panama-Kanals von a. Professor Hilgard, N. A. S. C. E., Ingenieur-Konsulent in Zurich. Art. Institut Orell Füssli, Zurich. Prix broché fr. 7; relié fr. 8.

Cet ouvrage a été composé à la suite d'un séjour prolongé de M. le professeur Hilgard dans l'isthme de Panama, où il

a pu réunir une série de renseignements et de vues d'un grand intérêt.

L'auteur passe successivement en revue le problème technique de la construction du canal, l'assainissement de la zone, les principales machines employées, etc.

Le volume est complété par une cinquantaine d'illustrations, plans et graphiques. Les ingénieurs ne seront pas seuls à en goûter l'étude; toutes les personnes cultivées trouveront de l'intérêt à le lire.

N. S.

## Société suisse des ingénieurs et des architectes.

### Tarif d'honoraires pour travaux d'ingénieurs.

Ensuite d'un vœu émis par l'Assemblée des délégués du 28 août dernier, ce tarif d'honoraires a été adressé aux Autorités fédérales, cantonales et communales, avec la circulaire suivante :

« Nous avons l'honneur de vous faire parvenir un exemplaire du *Tarif d'honoraires pour travaux d'ingénieurs* élaboré pour les membres de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et vous prions de vouloir bien le prendre en considération.

Ce tarif est établi d'après les principes qui ont servi de base au « Tarif d'honoraires pour les travaux d'architectes », adopté en 1890 et qui a été aussi adressé aux Autorités et dont nous nous permettons de joindre un nouvel exemplaire à la présente.

Le nouveau tarif pour ingénieurs résulte d'un remaniement profond de l'ancien tarif entrepris à la suite de consultations longues et minutieuses et d'enquêtes sur les prix de revient et les tarifs étrangers. Les postes les plus importants furent un peu réduits, comparativement à l'ancien tarif, tandis que d'autres durent être relevés, en raison de la cherté de l'argent qui sévissait déjà avant la guerre.

Nous croyons devoir particulièrement attirer votre attention sur le fait que ce tarif est destiné seulement aux membres de notre Société qui, conformément à ses statuts, n'admet que les candidats remplissant certaines conditions en ce qui concerne leurs études et leur activité.

Avec considération distinguée.

Zurich, 3 novembre 1915.

Le Secrétaire : A. TRAUTWEILER ».

## Service de placement de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

### Demande de place.

N° 699 : *Jeune ingénieur* diplômé (Russe), Spécialités : constr. en fer, machines-outils.

S'adresser au Secrétariat de la Société, à Zurich, Tiefenhöfe II (Paradeplatz).

### Offres de place.

N° 288/290 : *Ingénieurs et géomètres*, de nationalité suisse, sachant parfaitement le français, pour études de chemin de fer à l'étranger.

S'adresser au Secrétariat de la Société, à Zurich, Tiefenhöfe II (Paradeplatz).

Lausanne. — Imprimerie E. Toso & C<sup>e</sup> (S.A.), Louve 8.